

- BILAN INTERMÉDIAIRE 2018 -

Axe 4 :

Agir et valoriser pour maintenir les services
écosystémiques



© B. Berthémy

Objectifs :

- Limiter l'incidence des activités humaines ;
- Favoriser les actions de médiation pour assurer sur les sites de reproduction des espèces menacées des conditions favorables à la reproduction ;
- Limiter les dérangements sur les sites sensibles en renouvelant un dialogue avec les acteurs locaux ;
- Développer un outil numérique permettant de mettre à disposition des acteurs concernés les informations relatives à la présence et l'état de la reproduction.

• **Limitation de l'incidence des survols de sites de reproduction par les aéronefs militaires**

Dans le cadre du protocole national Gypaète barbu entre le Ministère de la Défense, le Ministère de l'Environnement et la LPO :

- Echanges avec l'Etat-major de l'Armée de l'air et la base militaire de Cazaux pour favoriser la prise en compte des ZSM Gypaète barbu sur le massif ;
- Rencontres avec les responsables de la base militaire aérienne BA 709 de Cognac et présentation du protocole Gypaète barbu lors d'une formation sécurité aux élèves (le 25/01/18);
- Echanges avec la DMPA et la DIRCAM pour compléter ces sessions de sensibilisation.

• **Limitation de l'incidence des survols de sites de reproduction par les aéronefs civils**

- Réunion de médiation avec le SAF (le 01/02/18), HdF (le 01/02/18) et Helibéarn (05/02/18) pour échanger sur la prise en compte des Zones de Sensibilité Majeures et les difficultés rencontrées ;
- Intégration de trois nouvelles compagnies privées au partenariat massif pour la prise en compte des ZSM Gypaète barbu : HeliAnd, Procoptere aviation et Biarritz Hélicoptères ;
- Echange avec la compagnie suisse Air navigation Pro et accord de principe pour intégration des ZSM dans un logiciel de navigation embarquée, pour facilitation de prise en compte par les pilotes ;
- Concertation avec l'Institut Patrimonial du Haut-Béarn (réunion le 12/03/18), le Centre de Ressources sur le Pastoralisme et ma Gestion de l'Espace (réunion le 15/03/18), le Centre Départemental d'Elevage Ovin des Pyrénées-Atlantiques (réunion le 03/04/18), et échanges avec la Fédération pastorale de l'Ariège pour limiter l'impact des héliportages pastoraux sur le Gypaète barbu et le Vautour percnoptère ;
- Consultations et médiations ponctuelles pour la prise en compte du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère dans le cadre d'opérations faisant appel à des héliportages.

• **Limitation de l'incidence de l'activité des structures de production et de transport d'électricité (incluant survol d'aéronefs) sur les sites de reproduction**

- Suite au renouvellement de la convention-cadre avec EDF et la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour la prise en compte du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère sur le massif pyrénéen français (signature en date du 10/10/2017), signature (création ou renouvellement) de 4 conventions locales sur les groupements EDF du Couserans (15/06/18), Baralet (23/03/18), Val d'Azun (10/01/18), Luz-Pragnères (10/01/18) et Campan (10/01/18), et signature en cours pour deux autres groupements (Auzat, Bagnères de Luchon). Conférence de presse organisée le 10 janvier 2018 en lien avec le Parc national des Pyrénées.
- Renouvellement de la convention-cadre avec RTE et la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour la prise en compte du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère sur le massif pyrénéen français (signature en date du 1^{er} février 2018, pour une durée de quatre ans), et première réunion annuelle entre les signataires (le 20/02/18) ;

- Intervention lors de la journée de formation annuelle du Service des Travaux Hélicoptés de RTE à Avignon (le 08/01/18) pour présentation des enjeux liés au Gypaète barbu et au Vautour percnoptère, et mode de fonctionnement des ZSM ;
 - Expérimentation sur site à Gavarnie avec RTE pour la visite de pylônes à l'aide de drones, en vue de limiter les survols d'hélicoptères en ZSM (le 21/06/18) ;
 - Participation au Comité National Avifaune le 26 juin 2018 à Lyon réunissant la LPO, Enedis et RTE ;
 - Réunion de concertation pour l'établissement d'une convention avec la SHEM (28/05/18).
- **Limitation de l'incidence de l'exploitation forestière sur les sites de reproduction**
 - Réunion de concertation avec l'ONF-65 pour la prise en compte des ZSM Gypaète barbu et Vautour percnoptère dans le cadre des activités de l'ONF et du RTM, et discussion sur le plan d'aménagement forestier de la commune d'Asque.
- **Limitation de l'incidence des activités cynégétiques sur les sites de reproduction**
 - Réunion de concertation avec les services de l'Etat des Pyrénées-Atlantiques (DDTM, ONCFS & DREAL) sur la prise en compte des ZSM Gypaète barbu et Vautour percnoptère dans le cadre des activités cynégétiques du département, en particulier les périodes de sensibilité et autorisations délivrées dans le cadre de battues aux nuisibles ;
 - Rencontres avec le Président de la Société de chasse de Tarbes en vue d'un partage d'informations et de favoriser la quiétude d'un site de reproduction du Gypaète barbu en Bigorre (les 03/04/18 et 07/06/18).
- **Limitation de l'incidence des sports de plein air sur les sites de reproduction**
 - Participation au comité de suivi de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de Sinsat (le 22/05/17) pour la préservation du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère en lien avec l'activité d'escalade notamment.
 - Signature d'une convention locale le 13 avril 2018 avec le Comité Technique 64 de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, NMP, le GEOB, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques et les communes de Montory et Lanne-en-Barétous pour la prise en compte du Vautour percnoptère et du Faucon pèlerin sur le site d'escalade d'Arguibelle (64) ;
 - Réunion de concertation (le 04/06/17) et projet de conventionnement en lien avec le Parc national des Pyrénées, l'ONCFS, la FFVL et les associations et clubs de parapentes (Accous d'Ailes, Air attitude, Ascendance, Han'vol) pour la prise en compte du Gypaète barbu dans le cadre du vol libre sur la commune d'Accous (64) ;
 - Réunion de concertation avec la FFME64 et le GEOB pour la mise en place d'une convention locale escalade en lien avec la présence du Vautour percnoptère (le 08/03/18), et mise en place d'un panneau temporaire.
- **Prise en compte des rapaces nécrophages dans le cadre du dispositif européen Natura 2000**
 - Participation au comité de pilotage du site Natura 2000 Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port (ZSC : FR200754) et Haute Cize : Pic d'Errozate et forêt d'Orion (ZPS : FR7212015) le 15/02/18 ;
 - Consultation pour le renouvellement du Docob du site « Vallée de l'Isard, Mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre Haute et du Crabère (ZSC : FR7300821 et ZPS : FR7312001), et participation au groupe de travail le 10/01/18.